

*Initiatives ministérielles*

de 8,3 p. 100, c'est-à-dire 5 points de pourcentage de plus qu'avant le début de la récession.

Le taux de chômage structurel est confirmé par le doublement du taux parmi les travailleurs âgés. En 1982, par exemple, alors que le Canada entrait dans la récession, le chômage structurel parmi les travailleurs âgés était de 7,7 p. 100, alors qu'aujourd'hui il est de 14,8 p. 100. Le taux global de chômage structurel est de 7,7 p. 100 alors qu'avant la récession et avant toute cette croissance, il était de 5,6 p. 100. La durée du chômage en 1982, la période de temps pendant laquelle les gens ont touché des prestations de chômage lorsqu'ils se trouvaient sans travail en 1982, avant le début de la récession, a été de 15,7 semaines par prestataire en moyenne. Suivant les chiffres de Statistique Canada, la durée moyenne à la fin de 1988, période de croissance sans précédent, a été de 19,1 semaines par prestataire.

Ces chiffres nous amènent à nous demander quelle est la raison d'être du projet de loi C-21. En quoi ce projet de loi va-t-il s'attaquer au chômage structurel du pays? En quoi va-t-il s'attaquer aux problèmes du chômage à long terme? En quoi va-t-il s'attaquer aux disparités, nationales et régionales?

En rien, monsieur le Président. Je vais vous donner un exemple. Les ministériels ont pris beaucoup de temps à nous citer des chiffres pour prouver qu'il y aura plus d'argent. Au lieu de consacrer de l'argent au maintien du revenu des prestataires, il va consacrer l'argent à des programmes de création d'emplois, d'intégration professionnelle, de développement de l'emploi, de pénuries de main-d'oeuvre, d'acquisition de compétences et de développement des collectivités. Il est important et instructif pour nous tous que le pays comprenne ce que le gouvernement est en train de faire. C'est important afin que le pays, tous les gens qui suivent ce débat—que le gouvernement a écourté par désir de faire aboutir un projet de loi très rapidement sans que le pays se réveille pour découvrir ce qu'on lui fait—puisse le juger.

Permettez-moi d'évoquer certains chiffres pour les mettre en regard des déclarations de la ministre. Il importe de nous demander tous qui dit la vérité, les déclarations de la ministre et de son gouvernement ou les chiffres, les montants que le gouvernement met dans ces programmes de formation, de développement de l'emploi.

Pour 1989, après le budget des dépenses, il y a eu une diminution nette de 8 p. 100 des crédits de développe-

ment de l'emploi. Pour l'intégration professionnelle la diminution a été de 1,7 p. 100 par rapport à 1988. Le secteur pénuries de main-d'oeuvre est extrêmement important, parce que la ministre explique les changements à l'assurance-chômage en disant qu'il nous faut une main-d'oeuvre plus compétente. Ce qu'elle a fait, monsieur le secrétaire parlementaire, c'est qu'elle a diminué, je le répète «diminué», de 3,6 p. 100 les fonds consacrés à ce programme. Elle a tronqué de 7 p. 100 les fonds consacrés au programme Acquisition de compétences. Elle a réduit de 2,5 p. 100 les crédits destinés au programme Développement des collectivités. Elle a sabré 20 p. 100 du budget du Programme national d'aide à l'innovation par rapport à l'an dernier.

• (1730)

Monsieur le Président, chers collègues, je vous le demande, toutes ces initiatives sont-elles le fait d'un gouvernement sincère, ou bien d'un gouvernement dont les actes sont plus révélateurs que les paroles?

Il suffit de voir certaines des dispositions que ce gouvernement voudrait nous imposer à toute vapeur. À titre d'exemple, il refuse de souscrire à la motion de mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce, qui propose de verser des prestations d'assurance-chômage aux gens qui adoptent des enfants. Or, nous avons vu le gouvernement ramener de 15 à 10 semaines la période pendant laquelle ces parents avaient droit à ces prestations. Mon collègue a proposé que nous remplacions le mot «dix» par «quinze»: Qu'a fait le gouvernement? Il a répondu: «Non! Mille fois non; nous ne pouvons y souscrire! Nous préférons prétendre, en tournant autour du pot, que nous réglerons le problème.» C'est ainsi qu'il a proposé d'instaurer un examen des moyens d'existence dont pourront bénéficier seulement ceux qui manifesteront la patience de Job.

C'est déjà grave; mais il faut ajouter à cette attitude fort mesquine et malveillante à l'égard de la création de la main-d'oeuvre du Canada de l'avenir, ce paragraphe également malveillant à l'article 19 du projet de loi. En plus de permettre au gouvernement de modifier la caisse de l'assurance-chômage pour en faire un programme de formation au lieu d'un programme de soutien du revenu, cet article le privatise et autorise le gouvernement à prélever 15 p. 100 de toutes les primes d'assurance-chômage pour financer des programmes de formation qui ne sont pas tous efficaces à voir les statistiques que je viens tout juste de citer, des statistiques qui ont été corroborées par le ministère.